Mineure esclave: 2 ans avec sursis

29/06/2010 à 16h39

Un couple franco-malien a été condamné aujourd'hui par la cour d'appel de Paris à deux ans de prison avec sursis pour avoir soumis à un esclavage domestique durant neuf ans Rose, une jeune Malienne, arrivée en France à l'âge de 11 ans, une peine jugée insuffisante par la victime.

"Rose est très déçue, elle avait cru en la justice, pour elle mais aussi pour tous ceux qui ont vécu et qui vivent ça", a réagi à l'issue du délibéré son avocate, Me Anick Fougeroux, qui espérait une peine de prison ferme.

Les deux prévenus, Aïssata et Mamadou S., ont été reconnus coupables d'avoir amené Rose, 11 ans, en France en 1997, avec de faux papiers. Ils l'avaient ensuite contrainte pendant neuf ans à travailler 15 heures par jour dans leur pavillon de Bondy, au nord de Paris.

Le Figaro

(Merci à Simon Bolivar)